



# 2021/2022

Pour nous contacter :  
[www.marlyasti.fr](http://www.marlyasti.fr)  
[asti-marly@orange.fr](mailto:asti-marly@orange.fr)  
32, avenue de St-Germain  
78160 MARLY-LE-ROI

## Adhésion

- Marlychois : 17 €
- Extérieurs : 18 €

## Tarifs 2021/2022

### Cours Adultes

- Marlychois : 30€
- Extérieurs : 35 €

### Accompagnement scolaire

- Marlychois :  
24 € (1er enfant)  
13€ (suivants)
- Extérieurs :  
27€ (1<sup>er</sup> enfant)  
18€ (suivants)

Association Loi 1901  
Créée en 1968

Reconnue d'intérêt général

Agréée Jeunesse et Sports et  
par le Conseil départemental  
de l'Accompagnement à la  
scolarité (C.L.A.S.)

## STAGIAIRES ADULTES

Apprentissage du français  
Insertion

Lundi et jeudi : 14h / 16h  
Bibliothèque Pierre-Bourdan  
(Sous-sol)

### Inscriptions :

Jeudi 16 septembre  
de 14h à 16h  
Bibliothèque Pierre-Bourdan  
(Sous-sol)

(Reprise : lundi 27/09)

## ELEVES DE PRIMAIRE

Accompagnement scolaire

Lundi et jeudi : 16h45 / 18h30

Sur deux sites :

### Bibliothèque

(Sous-sol)

### Inscriptions :

Mercredi 15 septembre  
de 17h à 19h

### Poteries

(Angle rue des Poteries /  
chemin des Gaillons)

### Inscriptions sur RV :

Suzanne Hilaire : 06 72 71 31 03

(Reprise : lundi 27/09)

Le mercredi matin, aux Poteries,  
un atelier d'arts plastiques est  
proposé aux enfants du primaire  
inscrits sur ces deux sites.

## COLLEGIENS/LYCEENS

Accompagnement scolaire

Mercredi : 14h15 / 16h30  
Bibliothèque Pierre-Bourdan  
(Sous-sol)

Samedi : 9h30 / 11h30

Maison Jean-Witold  
(1<sup>er</sup> étage)

### Inscriptions :

Samedi 18 septembre  
de 10h à 12h  
Maison Jean-Witold

(Reprise : samedi 25/09)

## PERMANENCE JURIDIQUE ET SOCIALE

Accompagnement dans les  
démarches administratives  
auprès des organismes  
publics ou privés

### Accueil sur RV

J. Coudert : 06 13 42 35 40  
O. Lamarque : 06 15 39 29 48

le mardi  
de 10h à 12h  
et de 15h à 18h30

Bibliothèque Pierre-Bourdan  
(Sous-sol)

Courriel : [permasti@wanadoo.fr](mailto:permasti@wanadoo.fr)

*Conformément aux consignes  
de la Mairie, la présentation  
d'un pass sanitaire valide sera  
obligatoire pour les personnes  
de plus de 18 ans pour pouvoir  
participer aux activités et  
accéder à la Permanence.*